

E 2001 (E) 1/101

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères du  
Département politique, P. Bonna,  
au Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz<sup>1</sup>*

No RJ

Berne, 28 août 1944

## PRISONNIERS DE GUERRE ÉVADÉS RUSSES

Le lieutenant Picot insiste pour me voir dans la matinée du dimanche 27 août. Il m'expose que la libération des régions françaises à la frontière sud-ouest de la Suisse provoque une très vive agitation parmi les prisonniers de guerre évadés russes, qui n'ont jamais cessé de constituer un élément malcommode et une cause de soucis pour le Commissaire fédéral à l'Internement. Celui-ci est actuellement saisi de 700 demandes de départ immédiat et avisé que,

---

1. *Pilet-Golaz a visé ce document le 28 août 1944.*



28 AOÛT 1944

565

de l'autre côté de la frontière, on ne ferait aucune objection à l'entrée en France de prisonniers de guerre évadés russes. Il me demande de la part du Colonel Probst si l'on peut organiser le départ de ces gens par paquets de 100.

Je demande que rien ne soit entrepris avant que j'aie pu consulter le Chef du Département Politique, quels que puissent être l'agitation et les risques de départs non autorisés dans les camps russes.

Je rappelle que le Chef du Département Politique s'était déclaré d'accord avec des départs de réfugiés militaires français par petits paquets (10 à la fois au maximum), mais pas de réfugiés militaires d'autres nationalités. Je ne cache pas, d'autre part, que les renseignements que nous possédons montrent la Haute-Savoie en proie à des frictions entre F.F.I. et partisans communistes, troubles que nous n'avons aucun intérêt à alimenter par un envoi massif de Russes tant que la situation ne sera pas en mains des troupes anglo-américaines ou d'un pouvoir vraiment incontesté.

Le Lt Picot insiste sur la nécessité de détendre la situation.

Je ne m'oppose pas à quelques départs symboliques, pour faire patienter les restants.